

# Challenge plombée 2021

"Jacky CAHAGNE"



L'année 2020 aura été très fortement perturbée avec la pandémie du Covid-19 et nous a amené à annuler très tôt dans la saison les qualificatifs pour la finale ainsi que la finale 2020. Les qualifiés pour la finale 2020 seront repris pour la finale 2021 et les qualificatifs pour la finale 2021 pourront vraisemblablement redémarrer à partir de septembre 2020. Nos 2 clubs Team Garbolino 276 et Matrix Team 276 avec le soutien du Comité Régional de Normandie et du Comité départemental de l'Eure ont donc décidé de poursuivre en 2021 l'aventure en lançant la 6<sup>ème</sup> édition du challenge plombée "Jacky CAHAGNE" MATRIX. Notre partenaire, la société FOX MATRIX, nous a confirmé son accord pour le renouvellement du partenariat pour la finale 2021 avec une dotation de valeur ainsi que la société CHAMPION FEED. La 6<sup>ème</sup> édition du challenge aura pour objectif de revenir à minima sur une base de qualifiés de 120 participants mais surtout de continuer d'élargir la couverture territoriale nationale et en Belgique. Le succès obtenu lors des 5 premières éditions, les échos sur le web et les réseaux sociaux nous amènent à penser que notre objectif est toujours aussi réaliste. La finale 2021 se déroulera les 2 et 3 octobre 2021 et sera confié au club Team Sensas CACHALOTS 49.

**Les éditions de la finale du challenge "Jacky Cahagne" Matrix pour les 3 années à venir se dérouleront à :**

- **2021 Angers par le club TS Les Cachalots (49)**
- **2022 Bouafles et Vernon**
- **2023 Attente d'une candidature**

Merci à tous nos partenaires, clubs , CD, CR, sponsors et en particulier à la société FOX MATRIX pour la poursuite du partenariat sans qui cette épreuve ne serait pas ce qu'elle est et sera ainsi qu'à la société CHAMPION FEED.

## **Règlement du challenge**

### **OBJECTIF**

- Promouvoir la pêche à la plombée en perpétuant l'action menée par Jacky Cahagne pour cette pêche dont il a été l'élément porteur au sein de la FFPS.

### **LES PARTICIPANTS**

- Tout pêcheur à jour de licence FFPSed peut participer aux épreuves qualificatives
- Lors d'une qualification multiple pour un même pêcheur, la première qualification de la saison sera prise en compte
- Toute fraude ou tentative de fraude d'un pêcheur, constatée par les organisateurs, entraînera systématiquement la disqualification du pêcheur pour l'épreuve au cours de laquelle les faits auront été constatés, son interdiction de participer à d'autres épreuves qualificatives de la saison ainsi que sa disqualification pour la finale du challenge s'il était déjà qualifié.
- Le vainqueur de la finale sera automatiquement qualifié pour la finale de l'année suivante.

### **LES EPREUVES**

- Les épreuves sont individuelles et uniquement à la pêche à la plombée.
- Les épreuves devront se dérouler en conformité avec le règlement FFPSed.
- Les épreuves qualificatives seront en 1 manche d'une durée de 4 à 5 heures.
- La finale se déroulera en 2 manches de 5 heures sur 2 jours.

- Les organisateurs des épreuves qualificatives pourront moduler les quantités d'esches à utiliser en conformité avec le règlement FFPSed.
- Tout CR, CD ou club peut organiser 2 épreuves qualificatives au maximum (sauf dérogation).
- L'organisation d'une épreuve qualificative devra être inscrite au calendrier du challenge. Les inscriptions des épreuves qualificatives au calendrier devront se faire avant le 30 avril de l'année de la finale correspondante.
- Les épreuves qualificatives devront se dérouler avant fin juillet de la saison en cours. Passée cette date, les qualifiés participeront à la finale de la saison suivante.
- Le montant de l'engagement pour une épreuve qualificative sera de 15 euros (sauf dérogation) dont 2/3 redistribués lors de l'épreuve à raison de 1 prix pour 3 engagés et 1/3 pour la dotation de la finale.
- La finale sera dotée par les engagements des épreuves qualificatives à raison de 1 prix pour 3 finalistes et par la dotation en matériel de notre partenaire officiel MATRIX et en amorces de notre partenaire CHAMPION FEED.
- La finale aura lieu le 1<sup>er</sup> week-end d'octobre de la saison en cours (sauf dérogation en fonction du lieu de pêche) et sera positionnée une année sur deux dans le CD 27 du CR Normandie. Les autres années seront confiées à des clubs qui souhaiteront être partenaire de cette épreuve.

## **LES CLASSEMENTS**

- Lors des épreuves qualificatives, le classement se fera, compte tenu du règlement FFPSed, en ligne ou par secteurs alternés en fonction du nombre de participants.
- Lors de la finale, le classement se fera par addition des points « places » des 2 manches. En cas d'égalité, les ex-æquo seront départagés par les points « poids ».
- Chaque épreuve, comportant un minimum de 10 participants, sera qualificative pour la finale selon les conditions suivantes :
  - **10 à 17 participants : 1 qualifié**
  - **18 à 25 participants : 2 qualifiés**
  - **26 à 33 participants : 3 qualifiés**
  - **34 à 41 participants : 4 qualifiés**
  - **42 à 49 participants : 5 qualifiés**
  - **50 à 57 participants : 6 qualifiés**
  - **58 à 65 participants : 7 qualifiés**
  - **66 à 73 participants : 8 qualifiés**
  - **1 qualifié de plus par tranche de 8 participants**
- Il est formellement interdit de payer pour des pêcheurs non présents lors d'un qualificatif afin d'avoir plus de qualifiés sous peine d'annulation du qualificatif et d'interdiction d'organiser un autre qualificatif.

## **RESULTATS**

- Les résultats des épreuves qualificatives devront être transmis dans les 48 heures sur une fiche définie avec le chèque du montant du 1/3 des engagements **à l'ordre de Matrix Team 276** aux responsables de l'épreuve.
- Les renseignements (calendrier, affiche épreuves, résultats, qualifiés, programme finale, etc...) concernant le challenge seront disponible sur le site [www.matrixteam276.com](http://www.matrixteam276.com) à la rubrique « Challenge plombée "Jacky CAHAGNE" MATRIX».
- Les pêcheurs qualifiés pour la finale devront valider leur participation sur le site [www.matrixteam276.com](http://www.matrixteam276.com) ou par mail OU SMS aux responsables du challenge avant le 13 septembre de la saison en cours.
- Tout résultat transmis incomplet, non conforme au présent règlement ou sans le chèque de la part des engagements ne pourra être pris en compte.
- Afin de réduire le nombre de désistement pour la finale, il est demandé aux organisateurs de bien préciser aux pêcheurs qualifiés que le fait de se désister pénalise les autres pêcheurs qui eux auraient voulu participer à la finale.

## **RESPONSABLES DU CHALLENGE**

- Franck DUPUIS    Port. : 06 86 73 20 10    flrdupuis@orange.fr
- Régis MENNERAY Port. : 06 69 35 55 71    regis.menneray@gmail.com